

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
17e séance
tenue le
jeudi 27 octobre 1988
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 17e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.17
1er novembre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINTS 51 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. RODRIGO (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Il est ironique et intéressant de noter que le sommet soviéto-américain à Moscou a coïncidé avec la convocation à New York de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La réunion au sommet entre les dirigeants des deux Etats les plus puissants du monde a représenté un autre point culminant d'une série d'événements qui témoignent du succès qui pourrait couronner la poursuite du processus dit de "l'approche bilatérale". La troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, à laquelle participaient tous les Etats Membres des Nations Unies, représentait l'"autre" processus, celui de l'approche multilatérale.

L'Assemblée, à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, a applaudi à juste titre les résultats découlant des nouvelles relations positives entre les Etats-Unis et l'Union soviétique - des louanges multilatérales, pourrait-on dire, adressées au triomphe bilatéral. Le Traité soviéto-américain sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, manifestation spectaculaire des nouvelles relations, a été accueilli avec enthousiasme comme la première mesure de désarmement réelle et tangible du désarmement, à la différence d'une simple limitation des armements. En outre, les deux dirigeants sont parvenus à des accords sur la conclusion rapide, par leurs Etats respectifs, d'un traité sur la réduction de 50 % de leurs armes offensives stratégiques, de même que sur des négociations par étape en vue de la cessation définitive des essais.

D'aucuns sont demeurés sceptiques et ont craint même que le succès de l'approche bilatérale ne conduise les principales puissances à négliger le cadre des Nations Unies et n'aboutisse à une nouvelle érosion de l'approche multilatérale. Cependant, l'optimisme prédominait, et on espérait qu'étant donné l'amélioration profonde et encourageante du climat, la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement pourrait elle-même aboutir à d'autres conclusions positives. En effet, la communauté internationale, à l'instar d'Oliver Twist, a osé demander davantage.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Cependant, nos espérances ne se sont pas matérialisées et la troisième session extraordinaire n'a pas pu aboutir à des réalisations concrètes sous la forme de conclusions concertées. Il ne faut pas en conclure, cependant, qu'il faille renoncer au processus très vaste et global préconisé et entériné par la troisième session extraordinaire. Si le temps a manqué pour parvenir finalement à un consensus donnant lieu à un document, cela veut dire simplement qu'il faut poursuivre les efforts.

L'ensemble des facteurs examinés à la troisième session extraordinaire étaient extrêmement complexes et, bien que la portée des travaux de ces semaines mouvementées n'ait pas trouvé son expression dans un libellé concerté, des idées très valables ont été exprimées sur toute la gamme des questions du désarmement ainsi que sur les facteurs qui favorisent ou empêchent la manifestation d'un véritable sens de la paix et de la sécurité internationales qui satisferaient tous les Etats. Les événements capitaux, voire déconcertants, qui continuent de se produire, ont retenu l'attention de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. A tout le moins, la session a donné matière à réflexion. Elle a attiré l'attention sur la nécessité absolue de la coopération internationale et a révélé le potentiel inexploité qu'offrent les Nations Unies en faveur d'une telle coopération. Il a également fallu tenir compte sérieusement des conceptions nationales profondément enracinées en matière de sécurité et d'insécurité, qui définissent les limites de cette coopération.

L'examen de l'ordre du jour de cette année est voué, dans une certaine mesure, à être influencé par des circonstances et des facteurs qui ne sont pas différents de ceux qui ont joué lors de la troisième session extraordinaire. Cependant, la Commission s'est enlisée dans la routine et certains changements, tant de forme que de fond, sont inévitables.

De nouvelles méthodes ont été proposées pour nos travaux. Pour ce qui est de la procédure et des méthodes de travail, nous bénéficions, Monsieur le Président, de votre expertise et ma délégation coopérera pleinement avec vous et le Bureau dans cette tâche. Nous avons déjà vu les consultations préalables et les travaux préparatoires minutieux que vous avez menés et la façon tranquille et efficace dont vous dirigez nos travaux. Cela augure bien de votre présidence. C'est un commentaire sincère. J'espère, en le faisant, ne pas violer l'article 110.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

La rationalisation des travaux et des procédures de la Commission devrait aboutir à une utilisation plus raisonnable et plus économique de ses ressources, y compris du temps dont elle dispose. Cet exercice ne s'avérera utile et profitable que s'il contribue à créer des conditions de travail plus fonctionnelles et plus efficaces nous permettant d'examiner sans entraves les questions de fond.

Quant au mécanisme des Nations Unies, ma délégation se réjouit grandement des accords provisoires auxquels est parvenue la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, notamment sur l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement, la Première Commission, le Département des affaires de désarmement, le Comité spécial sur l'océan Indien, de même que sur des organismes tels que le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les études sur le désarmement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDIR). Nous aurions voulu que le rôle du Secrétaire général soit plus affirmé. Nous aurions été d'accord pour que des assurances plus précises soient données s'agissant d'appuyer financièrement l'UNIDIR, et nous aurions aimé que soit élargi le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

Les ententes auxquelles on est parvenu au Groupe de travail III de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement faisaient partie d'un tout qui, malheureusement, n'a pas pu être parachevé avant la fin de nos travaux. Il ne suffirait donc pas simplement de prendre telles quelles les conclusions du Groupe de travail III pour qu'elles soient automatiquement adoptées ici. Cependant, je suis certain que les accords provisoires auxquels on est parvenu sont suffisamment valables pour faire l'objet d'une étude indépendante à la Première Commission et d'une nouvelle confirmation en vue d'une action future.

Les questions de fond, bien sûr, s'avèreront beaucoup plus difficiles.

Devant la menace nucléaire, comme devant la mort, tous les Etats sont égaux. Mais, à la différence de la mort, l'holocauste nucléaire n'est pas inévitable et peut assurément être évité. Les deux plus grandes puissances ont déclaré qu'elles étaient convaincues qu'une guerre nucléaire ne pouvait pas être gagnée et ne devrait jamais être livrée. Elles se sont engagées à éliminer définitivement les armes nucléaires. S'appuyant sur d'autres critères - en soulignant peut-être davantage le principe moral que le raisonnement pragmatique -, le Mouvement des non-alignés, voilà plus de 20 ans, prônait une approche consistant à renoncer aux

M. Rodrigo (Sri Lanka)

armes nucléaires en tant que moyen de garantir la sécurité. La prémisse fondamentale du Mouvement - à savoir que ce n'est pas l'accumulation des armes qui favorise une sécurité durable - est reconnue implicitement dans le Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (Traité FNI) qui est actuellement en cours d'application. Nous ne minimisons pas les obstacles conceptuels qui doivent être surmontés étant donné les contraintes doctrinales dans le cadre desquelles les questions relatives à la sécurité ont été examinées jusqu'ici. Il y a eu cependant un début qui mérite tous nos encouragements. Le sommet de Moscou a suscité une nouvelle série d'initiatives positives de bon augure.

Cependant, on pourrait faire mieux si tout l'ensemble complexe des questions nucléaires était examiné dans un cadre global plus large que ça n'a été le cas jusqu'à présent.

La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, bien que composée de 40 Etats Membres seulement, est suffisamment représentative pour traiter ces questions. Malheureusement, il ne lui a cependant pas été possible de mettre en application le mandat de négociation qui lui avait été confié en ce qui concerne les questions nucléaires vitales inscrites à son ordre du jour. Par exemple, il n'y a pas eu de progrès sur la question de l'arrêt des essais d'armes nucléaires.

Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 visait en définitive à faire cesser tous les essais plutôt qu'à réglementer, et donc à accepter implicitement les essais en dessous d'un certain seuil. L'appel en faveur de l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que Sri Lanka appuie fermement, exercera un attrait d'autant plus puissant pour ceux qui n'en sont pas parties que la participation aux négociations sur les questions nucléaires, notamment les essais, sera plus large. Sri Lanka appuiera tous les efforts visant à renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération et aidera à progresser vers la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons que les travaux préparatoires à la troisième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération aient commencé. Le Sri Lanka s'est joint à l'Indonésie, au Mexique, au Pérou, au Venezuela et à la Yougoslavie pour demander une conférence des Etats parties au Traité de 1963 en vue d'en faire un traité sur l'interdiction complète des essais

M. Rodrigo (Sri Lanka)

nucléaires, en tant que mesure parallèle à l'examen multilatéral de la question au sein de la Conférence du désarmement.

Un exemple de l'efficacité de l'approche multilatérale est de toute évidence fourni par les négociations de la Conférence du désarmement vers la conclusion d'un traité interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes chimiques. Des questions d'une grande complexité et aux vastes conséquences pour les intérêts publics ou autres sont en cours de négociation à la Conférence du désarmement, ce qui démontre les capacités de cette instance multilatérale. Cela n'enlève rien au travail considérable accompli par les deux principaux détenteurs d'armes chimiques, lesquels ont annoncé d'importantes initiatives à cet égard. La proposition a été faite, qui bénéficie d'un appui de plus en plus large, de tenir à Paris, au début de l'année prochaine, une conférence politique ad hoc pour souligner l'urgence des négociations de la Conférence du désarmement, leur donner un nouvel élan et confirmer solennellement l'adhésion au Protocole de Genève de 1925.

Il serait particulièrement opportun que la Première Commission travaille cette année à l'adoption par consensus d'une seule et unique résolution qui serait une déclaration catégorique de la communauté internationale contre l'emploi d'armes chimiques.

Si la Conférence du désarmement avait pu s'acquitter de son mandat de négociation en ce qui concerne la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, il aurait pu y avoir des progrès tangibles sur la question, comme c'est le cas en ce qui concerne les armes chimiques. L'intérêt commun de l'humanité tout entière que revêtent l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques a été reconnu depuis longtemps et devrait servir de base pour assurer l'avenir de cet environnement. Il ne faudrait pas permettre au progrès accéléré de la technologie spatiale, même s'il ouvre virtuellement des horizons illimités, de transformer cette dernière frontière en un nouvel environnement pour la confrontation armée. Si le régime juridiquement applicable à l'espace extra-atmosphérique a joué un rôle indéniable, le rythme spectaculaire de l'évolution technologique a révélé certains dangers qui n'avaient peut-être pas été perçus. Le fait de reconnaître que le régime, en soi, ne saurait garantir la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique devrait

M. Rodrigo (Sri Lanka)

nous amener à consolider et à renforcer ce régime grâce à des efforts internationaux concertés.

Appuyés et encouragés par les Etats non alignés membres du Comité, l'Egypte et Sri Lanka ont, ces dernières années, présenté un projet de résolution visant à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à en promouvoir l'exploitation à des fins exclusivement pacifiques. En conséquence, ma délégation présentera un projet à la Commission et, comme par le passé, nous examinerons avec plaisir les suggestions de toutes les délégations en vue de rallier le plus large appui possible, sinon le consensus.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Une autre initiative de désarmement qui intéresse particulièrement Sri Lanka, pour laquelle on a recherché, et dans ce cas, trouvé un consensus, est la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Les Etats de la région de l'océan Indien se sont réunis en 1979 et ont adopté sept principes d'accord pour la mise en oeuvre de la Déclaration. Parmi ces principes figurent le non-recours à la force, la non-ingérence dans les affaires des Etats, le règlement pacifique des différends et la liberté de navigation pacifique. Une décision a été prise par consensus en 1979 visant à convoquer une conférence sur l'océan Indien à Colombo, à Sri Lanka, afin de réaliser les objectifs de la Déclaration. Malheureusement, la Conférence a dû être reportée à plusieurs reprises. Une nouvelle date, au plus tard en 1990, a maintenant été acceptée par consensus, et les préparatifs de la Conférence, tant sur le fond que sur la forme, se poursuivent de manière satisfaisante. Comme le rapport du Comité spécial sera examiné séparément, je ne vais pas entrer dans les détails, mais j'ai estimé devoir mentionner ce consensus, car nous allons maintenant le mettre en oeuvre.

Malgré la priorité accordée aux négociations sur le désarmement nucléaire, les graves dangers que représente une escalade illimitée de la fabrication, du perfectionnement, de l'acquisition et du transfert illégal des armes classiques doit être examiné. Le transfert d'armes à des groupes irréguliers menaçant la sécurité et la stabilité des petits pays non alignés est un phénomène particulier qu'il faut arrêter en prenant des mesures générales ou régionales.

Ma délégation a choisi d'accorder toute son attention à quelques points seulement de notre ordre du jour, non seulement en raison de l'intérêt particulier que nous leur portons, mais également parce qu'ils requièrent tous des approches dont il faut tenir compte dans l'intérêt de tous. Ces principes, préconisés par le Groupe des pays non alignés depuis plus de 20 ans, sont maintenant reconnus au travers de leur application concrète. Ce qui est important pour l'humanité, c'est que les deux Etats les plus puissants aient commencé à concevoir et à instaurer une sécurité par des moyens autres que l'accumulation des armes. Ce qui en résulte, c'est qu'une sécurité viable devrait tenir compte non seulement des aspects militaires mais également des contraintes économiques, sociales et écologiques. Les négociations sur ces questions qui préoccupent le monde entier doivent inclure tous les Etats.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Je termine mon intervention en paraphrasant en quelques phrases ce que le chef de ma délégation, le Ministre des affaires étrangères du Sri Lanka, M. Hameed, a dit le mois dernier au cours d'une séance plénière de l'Assemblée générale. Il a indiqué que l'impératif de la coopération internationale s'applique aux problèmes politiques et de sécurité, aux problèmes économiques et écologiques ainsi qu'aux problèmes sociaux et humanitaires. Des arguments et des appels fondés sur la justice, l'équité et la compassion humaine et des injonctions à appliquer la Charte des Nations Unies ont été lancés mais n'ont pas toujours été pris en considération. S'il en faut davantage pour les justifier, a-t-il indiqué, l'on peut encore invoquer la logique pragmatique de la nécessité, la force des intérêts réciproques. Nous sommes tous les maillons d'une chaîne d'interdépendance humaine et nationale. Les possibilités de survie et de développement de l'humanité ne seront qu'aussi fortes que le maillon le plus faible.

M. KARHILO (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation de la Finlande salue vos efforts visant à rationaliser les travaux de la Première Commission. Une utilisation plus efficace du temps limité dont nous disposons et une amélioration de l'organisation des travaux de fond, y compris en ce qui concerne l'ordre du jour lui-même, sont en effet nécessaires si nous voulons édifier notre travail, toutes les fois que cela est possible, sur une base commune. Le consensus est fondamentalement une expression de la volonté politique et ne devrait par conséquent jamais être sacrifié en raison de l'organisation des travaux inefficace.

Cette année, comme l'année dernière, la situation générale dans le domaine du désarmement permet de nourrir de sérieux espoirs : sérieux en ce sens que le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, premier accord qui ait jamais prévu un désarmement nucléaire véritable, a été dûment ratifié et que son application se poursuit de manière satisfaisante. Espoirs dans le sens où le Traité FNI n'est qu'un début et devrait être la première étape d'un processus tendant à réduire le rôle des armes, nucléaires ou classiques, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Certes, cette évaluation positive de la situation générale se fonde obligatoirement sur les progrès réalisés dans les négociations bilatérales soviéto-américaines. Les négociations multilatérales de désarmement, qui, après tout, devraient être au coeur des travaux de notre commission, n'ont pas obtenu de résultats comparables. Cela devrait être notre préoccupation commune.

M. Karhilo (Finlande)

Intervenant à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Premier Ministre de la Finlande a parlé de deux crises jumelles que le désarmement multilatéral, à l'échelle mondiale, semble traverser. L'une est une crise de confiance, et l'autre une crise de crédibilité. Et, comme il l'a dit, les deux ne peuvent être dissociées. Il semble qu'il y ait une moindre confiance dans les négociations multilatérales comme moyen de traiter le problème de sécurité générale grâce au désarmement. Lorsqu'il y a une moindre confiance, les résultats sont moindres. Et, à ce moment-là, la crédibilité en souffre. C'est ainsi que l'on aboutit à un cercle vicieux.

La troisième session extraordinaire consacrée au désarmement s'est efforcée de rompre ce cercle vicieux. Malheureusement, les attentes n'ont pas été satisfaites, et la session n'a pu aboutir à un consensus sur un document final. Nous le regrettons sincèrement, mais nous ne voulons pas juger de l'utilité de la session extraordinaire sur ce seul critère. Il importe de reconnaître que les divergences ont été aplanies en ce qui concerne un certain nombre de questions importantes au cours de la session extraordinaire. Nous nous en félicitons. Les délibérations de la Commission montreront si ces éléments de rapprochement peuvent se traduire par un langage de consensus de nature à nous permettre de progresser.

Nous reconnaissons également que la troisième session extraordinaire a permis aux Etats d'évoquer, à un haut niveau politique, des questions qu'ils estiment importantes et dignes d'examen dans un contexte général.

La Finlande estime que la troisième session extraordinaire aurait dû accorder une attention particulière aux questions qui de toute évidence, revêtent une importance accrue sur le plan mondial depuis la première session extraordinaire et pour lesquelles le Document final de cette session est tout à fait inapproprié. Voilà ce qu'a toujours signifié pour nous le terme "tourné vers l'avenir". Nous avons lancé un appel en faveur du désarmement classique, de mesures propres à accroître la confiance, du désarmement naval et du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement et avons étudié ces questions avec la plus grande attention.

En ce qui concerne les armements navals et le désarmement, la Finlande, avec l'Indonésie et la Suède, a présenté un document de travail donnant quelques exemples de mesures propres à accroître la confiance dans ce domaine. Nous

M. Karhilo (Finlande)

continuerons à rechercher un appui en faveur de ces propositions dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi nous nous portons à nouveau coauteurs d'un projet de résolution sur ce sujet.

En ce qui concerne le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement, nous estimons toujours que la vérification est un domaine où notre organisation pourrait utilement aider les Etats Membres. Voilà pourquoi nous sommes auteurs d'un projet de résolution sur la vérification, dont l'adoption par consensus constituerait un progrès sensible. Comme première mesure, nous apprécierions d'avoir une étude détaillée sur le rôle de vérification que pourrait jouer l'Organisation des Nations Unies. A notre avis, cette étude devrait, entre autres, examiner l'idée visant à créer une banque de données sur la vérification recueillies et gérées par le Secrétariat. Comme l'ont montré les délibérations à la Commission du désarmement des Nations Unies et à la troisième session extraordinaire, l'idée d'une banque de données bénéficie d'un large appui parmi les Etats Membres.

M. Karhilo (Finlande)

Dans un monde toujours plus interdépendant, il importe de plus en plus d'aborder le désarmement au plan multilatéral et d'une manière lucide et réaliste. Le multilatéralisme est ici nécessaire si la communauté internationale souhaite obtenir une interdiction effective des armes chimiques, s'assurer qu'aucun essai nucléaire n'est effectué nulle part, progresser dans la limitation et la réduction des armements classiques et empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Des progrès concrets sous forme d'accords internationaux sur ces questions seraient la meilleure réponse à l'affirmation selon laquelle multilatéralisme et désarmement ne font pas bon ménage. C'est le seul moyen de rompre le cercle vicieux qui se fonde sur une confiance médiocre et de maigres résultats.

Selon nous, une convention sur l'interdiction effective de toutes les armes chimiques, partout et à tout jamais, est le point le plus important inscrit à l'ordre du jour du désarmement multilatéral.

La Finlande s'inquiète vivement de l'emploi récent d'armes chimiques au cours de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Les raisons de notre préoccupation sont claires. L'emploi récent des armes chimiques constitue une grave violation du droit international, tel qu'il a été défini par le Protocole de Genève de 1925. L'emploi répété des armes chimiques sape l'autorité du Protocole et compromet, en fin de compte, la sécurité de tous les Etats. Si l'on devait accorder davantage de crédit à l'utilité militaire de ces armes, il serait bien plus difficile de prévenir leur prolifération. Mais il faut assurer cette prévention. Nous sommes convaincus, en effet, que la prolifération des armes chimiques, à l'instar de celle des armes nucléaires, ne résoud les problèmes de sécurité d'aucun Etat, et ne fait que les aggraver.

La prolifération des armes chimiques représente une grave menace à la sécurité internationale, d'autant plus que la technique des fusées devient en outre de plus en plus accessible. Le spectre d'une guerre chimique sur une grande échelle devrait tous nous préoccuper.

Selon nous, le meilleur moyen, et certainement le plus efficace, de conjurer la menace d'une utilisation répétée des armes chimiques et de leur prolifération réside dans la conclusion rapide des négociations consacrées à l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques qui se déroulent actuellement dans le cadre de

M. Karhilo (Finlande)

la Conférence du désarmement à Genève. L'objectif visant à interdire ces armes méprisables est appuyé par tous les Etats, sans exception. Les nombreuses résolutions adoptées par consensus à cet égard par notre commission le montrent bien. Les négociations de Genève en sont déjà à un stade avancé. Nous pouvons donc atteindre cet objectif, d'autant que l'urgence du problème est manifeste. Voilà l'occasion que nous devons saisir pour montrer que le multilatéralisme est agissant.

Bien qu'elle ne soit pas membre de la Conférence du désarmement, la Finlande s'intéresse cependant activement aux négociations sur les armes chimiques et, notamment, aux exigences de vérification complexe inhérentes à la future convention. Les recherches que nous menons depuis longtemps sur les diverses méthodes de vérification visent à établir sur des bases solides et scientifiquement éprouvées les procédures qui s'imposent pour que l'on puisse se fier à la convention. Les résultats de nos recherches sont à la disposition de tous ceux que cela intéresse.

Comme je l'ai déjà dit, la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques est la première de nos priorités. Mais, en même temps, la Finlande est prête à participer à tout effort international complémentaire qui permettrait d'asseoir l'autorité du Protocole de Genève et de décourager la prolifération des armes chimiques. Par conséquent, la Finlande se félicite des initiatives présentées à l'Assemblée générale par les Présidents des Etats-Unis et de la France afin de renforcer le Protocole de Genève. Nous avons l'intention de répondre par l'affirmative à l'invitation du Gouvernement français de participer à une conférence spéciale à Paris, au mois de janvier prochain.

La résolution 42/37 C, adoptée par consensus l'année dernière, constitue une autre base d'action complémentaire. Cette résolution prévoit une procédure permettant d'enquêter sur les cas signalés d'emploi d'armes chimiques. La nécessité de développer cette procédure a été largement reconnue au cours de la troisième session extraordinaire. Les événements récents montrent en outre qu'il importe de la développer davantage afin d'assurer que les Etats Membres coopèrent pleinement, voire automatiquement, avec le Secrétaire général pour mener à bien les enquêtes sur les cas signalés d'emploi d'armes chimiques.

L'accumulation des armes et des forces de type classique constitue une réelle menace à la paix internationale. Ces armes, qui sont l'objet d'une évolution

M. Karhilo (Finlande)

technique rapide et dont la capacité de destruction augmente de manière accélérée, sont en fait utilisées dans diverses régions du monde. La course aux armes classiques doit être abordée sur le plan mondial aussi bien que régional. L'Europe offre de nouvelles perspectives très prometteuses à cet égard. En Europe, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération, des résultats importants ont été obtenus dans le domaine des mesures visant à instaurer la confiance et la sécurité. L'application de ces mesures ouvre la voie à des négociations en vue de la réduction des armes et des forces classiques dans la région.

Le désarmement nucléaire relève de la responsabilité majeure de ceux qui possèdent les armes nucléaires. Prévenir une guerre nucléaire relève de notre responsabilité à tous. Nous pourrions et devrions tous contribuer à empêcher la guerre nucléaire en empêchant la prolifération des armes nucléaires. L'adhésion au Traité sur la non-prolifération est le moyen d'y parvenir.

Selon nous, le Traité sur la non-prolifération et le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) jouent un rôle vital pour la sécurité internationale. Ils doivent être préservés, voire renforcés. La conférence d'examen de 1990 devrait être axée sur l'élaboration de mesures à cette fin. Un certain nombre de ces mesures ont déjà été esquissées dans un mémorandum que la Finlande, de concert avec les autres pays nordiques, a présenté à la troisième session extraordinaire.

Ces mesures comportent l'acceptation par tous les Etats non dotés d'armes nucléaires de toute la gamme des garanties de l'AIEA, de même que des mesures visant à assurer la fourniture à long terme de matériaux, de matériel et de techniques nucléaires d'une manière prévisible, assorties de garanties appropriées de non-prolifération. Nous insistons pour que de telles mesures soient examinées sérieusement.

Le régime international de non-prolifération serait, de notre point de vue, renforcé par une interdiction complète des essais nucléaires. Les obstacles techniques à sa vérification ont été surmontés sur le plan pratique. Nous pensons que la Conférence du désarmement, en sa qualité d'organisme unique de la communauté internationale pour les négociations multilatérales de désarmement, est l'instance appropriée pour traiter de cette question. Après tout, l'interdiction des essais nucléaires est le premier point inscrit à l'ordre du jour de la Conférence où les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sont tous représentés.

M. Karhilo (Finlande)

Nous sommes convaincus que de nombreux aspects d'un futur traité d'interdiction des essais pourraient être élaborés à la Conférence du désarmement, même en l'absence de négociations formelles. Il n'y a pas de raccourci qui mène à l'interdiction des essais. Il faut y travailler, et il faut travailler notamment aux dispositions de vérification, qui revêtent une importance cruciale. Et là, le Groupe d'experts scientifiques, auquel la Finlande participe activement, joue un rôle indispensable dans la mise au point et l'expérimentation des procédures techniques nécessaires.

M. Karhilo (Finlande)

Nous observons que les négociations par étapes sur les questions des essais nucléaires que mènent en ce moment l'Union soviétique et les Etats-Unis progressent de manière significative. Cependant, l'approche multilatérale adoptée sur la question des essais nucléaires demeure aussi valable et cruciale qu'auparavant. Mais si la démarche multilatérale permet d'obtenir des résultats transitoires tels que la réduction du nombre et de la puissance des essais nucléaires, nous devrions tous nous en féliciter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission a déjà entendu trois de ses anciens présidents, et j'ai toujours été très heureux de donner la parole à l'un de mes prédécesseurs. Je suis amené à nouveau à le faire et j'ai donc le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur Tom Vraalsen de la Norvège, qui a présidé cette commission en 1983 et auquel nous sommes particulièrement reconnaissants, car c'est sous sa présidence que le système de vote groupé utilisé par la Commission a été inauguré.

M. VRAALSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de vos paroles très aimables. C'est pour moi un honneur d'intervenir à la Première Commission sous votre présidence. Je souhaite vous adresser mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à ce haut poste de responsabilité. Je vous connais très bien et je suis convaincu que grâce à votre expérience, à vos talents et à votre sagesse de diplomate, notre commission s'acquittera avec succès de sa tâche délicate. Je suis également certain qu'au cours de votre mandat, nous pourrions encore progresser dans la rationalisation des travaux de la Commission. Personne n'est plus qualifié que vous pour accomplir cette tâche.

Je souhaite également féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection.

La Norvège avait espéré que les progrès récemment enregistrés dans les instances bilatérales et régionales en matière de désarmement et de limitation des armements permettraient d'atteindre plus facilement le consensus sur un document final de fond à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Bien que cela, malheureusement, n'ait pas été le cas, nous ne devons pas oublier qu'un débat exhaustif et constructif a eu lieu sur toute la gamme des problèmes de désarmement, ce qui a permis de composer des divergences sur de nombreuses questions importantes. A notre avis, ce débat

M. Vraalsen (Norvège)

devrait représenter une bonne base pour la poursuite de nos travaux sur les problèmes de désarmement multilatéral.

Dans le domaine de la limitation des armements bilatérale, l'impulsion qu'a suscitée la conclusion de l'accord sur l'élimination des missiles nucléaires à courte et moyenne portée, le Traité FNI, ne s'est pas relâchée et nous laisse espérer des réductions considérables même dans le domaine des armes nucléaires stratégiques. Bien que le dernier sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, à Moscou, n'ait pas abouti à un accord sur la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques, des progrès considérables ont malgré tout été faits. Les principales conditions d'un accord START semblent être à notre portée. Pour notre part, nous espérons que le processus entamé grâce au Traité FNI se poursuivra et que les négociateurs seront en mesure de surmonter les obstacles qui demeurent et de parvenir à un accord sur un régime durable de modération mutuelle et de préservation du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques de 1972 (ABM). Ce traité est, à notre avis, au centre des efforts bilatéraux de limitation des armements.

Nous devons également faire en sorte que les limites qui seraient adoptées ne conduisent pas à l'emploi de nouvelles catégories d'armes, dans d'autres domaines, dans les affrontements militaires. Mon gouvernement est particulièrement heureux de voir que les parties ont convenu de débattre de limitations concernant les missiles de croisière porteurs d'armes nucléaires en mer.

Le Traité FNI et les perspectives de nouvelles réductions importantes des arsenaux nucléaires soulignent les désaccords actuels entre l'Est et l'Ouest dans le domaine des armements classiques. La situation militaire en Europe a longtemps été marquée par la méfiance. Il est donc encourageant que les pays européens, dont les forces militaires ont un impact direct sur la sécurité de l'Europe, soient en train de rédiger le mandat de nouvelles négociations sur la stabilité classique. Les 23 membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Pacte de Varsovie ont convenu que l'objectif de nouvelles négociations devrait être d'éliminer toute capacité de lancer une attaque surprise ou une action offensive à large échelle. La stabilité classique en Europe serait améliorée si l'on supprimait les asymétries et si l'on réduisait les types d'armes les plus menaçants au niveau le plus bas possible.

M. Vraalsen (Norvège)

Nous trouvons encourageants les progrès des pourparlers de Vienne concernant le mandat de nouvelles négociations sur la stabilité classique. Les problèmes qui restent à traiter à Vienne ne semblent pas insurmontables. Nous espérons bien que de nouvelles négociations pourront s'ouvrir bientôt.

Dans plusieurs régions à travers le monde, les guerres classiques continuent de causer des souffrances humaines et des dommages considérables, tandis que de très importantes ressources économiques difficilement acquises, au lieu de servir aux besoins urgents du développement, sont consacrées à des fins militaires. Nous pensons que l'expérience qu'a l'Europe des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et de la limitation des armements et des forces armées pourrait susciter des efforts analogues dans d'autres régions du monde.

La troisième réunion de suivi de la Conférence chargée de l'examen de la sécurité et de la coopération en Europe, qui se tient à Vienne, en est bientôt à sa deuxième année. Les progrès importants qui ont été faits nous laissent espérer qu'un accord pourra bientôt intervenir sur un document final équilibré.

M. Vraalsen (Norvège)

Les pays neutres et non alignés ont apporté des contributions importantes dans ce domaine. L'amélioration de la situation Est-Ouest, la politique de réforme engagée en Union soviétique et dans d'autres Etats de l'Europe de l'Est nous font également espérer que cette réunion de Vienne pourra se conclure bientôt. Le ton très optimiste de la réunion de Washington qui s'est tenue fin septembre entre les Ministres des affaires étrangères des deux superpuissances nous laisse penser que glasnost et perestroïka font aussi partie des négociations de Vienne.

Tout au long de la réunion de Vienne, la Norvège s'est faite l'avocat de l'adoption d'un document final équilibré et substantiel. Le projet de document présenté par les pays neutres et les pays non alignés nous semble traduire le nécessaire équilibre entre les principaux points de l'ordre du jour de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Pour la Norvège, une convention mondiale, complète et vérifiable, sur les armes chimiques est une question prioritaire de sa politique de désarmement. La Norvège est décidée à faire tout son possible pour contribuer aux négociations visant une interdiction mondiale de ces armes à la Conférence du désarmement. Le texte sur une convention en matière d'armes chimiques, qui a été présenté à la présente session de l'Assemblée générale, reflète l'état avancé de ces négociations. Une convention est maintenant à notre portée et il faudrait par conséquent faire tous les efforts nécessaires pour la conclure dans les plus brefs délais. Toutefois, des problèmes complexes demeurent, qui ne peuvent être ignorés.

L'année 1989 sera une année cruciale, une année décisive pour les négociations sur une convention en matière d'armes chimiques. Il est donc essentiel de donner un élan politique à ces négociations si l'on veut accélérer la recherche de solutions réelles et nous pensons que cette session de l'Assemblée générale peut aider à faire de nouveaux progrès. Avec cet objectif à l'esprit, notre commission devrait vivement encourager la Conférence du désarmement à poursuivre de toute urgence ses négociations sur ce thème.

La nécessité pressante d'une interdiction globale et complète a été soulignée de façon tragique par les rapports reçus récemment concernant l'utilisation des armes chimiques. Nous condamnons très fermement tout recours à ces armes et nous lançons un appel à tous les Etats afin qu'ils réitèrent leur attachement au Protocole de Genève de 1925. Il est essentiel que l'on fasse tous les efforts possibles pour mettre un terme à l'utilisation de ces armes de destruction massive qui dans leur capacité d'anéantissement, ne le cèdent qu'aux armes nucléaires.

M. Vraalsen (Norvège)

Dans ce contexte, nous sommes reconnaissants à la France et aux Etats-Unis d'avoir proposé de convoquer une conférence internationale sur le Protocole de Genève de 1925. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement français d'avoir décidé de réunir à Paris, du 7 au 11 janvier 1989, une conférence des Etats parties au Protocole de Genève et nous lui sommes aussi reconnaissants d'avoir invité d'autres Etats intéressés. Le Protocole de Genève représente le fondement des négociations sur une interdiction complète des armes chimiques. Une telle conférence ayant lieu à Paris, devrait être un moyen supplémentaire de mettre en relief l'urgence d'une convention mondiale sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques et devrait également favoriser les négociations dans ce sens. Aussi important que soit le renforcement du Protocole de Genève, notre objectif primordial doit être la conclusion d'une convention globale, complète, qui débarrasserait le monde de ces armes abominables.

Depuis sept ans la Norvège, qui est la candidate du Groupe occidental visant à participer à la Conférence du désarmement, a engagé d'intenses recherches sur la question de la vérification de toute allégation concernant l'utilisation des armes chimiques. Ce programme de recherche a été engagé en liaison avec le concours de la Norvège aux négociations pour la convention des armes chimiques et grâce au caractère très exhaustif de ce programme, nous espérons être aussi en mesure de présenter des contributions concrètes à la Conférence internationale sur le Protocole de Genève.

Au vu de la menace croissante d'une nouvelle prolifération des armes chimiques, la Norvège a imposé des restrictions en matière d'exportation sur 13 agents qui peuvent être utilisés pour fabriquer des armes chimiques. Cependant, les efforts de non-prolifération ne sont que des mesures temporaires, des solutions partielles; le problème ne peut être réglé qu'au moyen d'une convention complète et mondiale.

Une interdiction totale des essais nucléaires est un point prioritaire inscrit depuis longtemps à l'ordre du jour des efforts internationaux en matière de désarmement. Une telle interdiction serait un moyen efficace d'empêcher la prolifération aussi bien horizontale que verticale des armes nucléaires et de plus, elle revaloriserait les efforts en cours visant le désarmement nucléaire. Dans ce contexte, la Conférence du désarmement devrait engager des délibérations de fond sur toutes sortes de questions concrètes et interdépendantes liées à cette interdiction complète des essais nucléaires, telles que la portée, la vérification

M. Vraalsen (Norvège)

et le respect. Ces questions doivent être traitées en détail avant la conclusion d'un traité d'interdiction des essais.

Cela représenterait d'ailleurs la poursuite du travail très utile qui est effectué par le Groupe des experts scientifiques. Les activités de ce groupe portent sur la mise au point d'un réseau sismique mondial, qui jouerait un rôle central dans le cadre d'un système de vérification international lié à l'interdiction complète des essais. L'une des tâches de ce groupe consiste à entreprendre des expériences internationales à grande échelle sur l'échange d'informations sismiques sous forme ondulatoire. Cette pratique permettra d'obtenir une expérience précieuse qui peut être utilisée dans les travaux en cours concernant la conception d'un système moderne d'échange des informations sismiques à l'échelon international fondé sur l'échange rapide de volumes très importants de données sismiques.

Un système de vérification mondial doit tirer parti de l'évolution technique rapide en matière d'instruments sismiques, de communication des données et de traitement par ordinateur. Un système efficace de ce type pourrait empêcher les Etats de procéder à des essais nucléaires clandestins et fournir l'assurance que les tremblements de terre ne sont pas interprétés à tort comme des explosions nucléaires.

M. Vraalsen (Norvège)

La Norvège s'attachera à poursuivre ses efforts de recherche afin d'améliorer les capacités de vérification sismique en utilisant un réseau de nappes régionales. La création de deux nappes régionales modernes NORESS et ARCESS, au nord et au sud de la Norvège, respectivement, devrait aller dans ce sens. Les résultats obtenus à la suite de la mise en service de ces deux nappes ont démontré que les nappes régionales de ce type dotées de capteurs sismiques abondamment déployés peuvent égaler et même surpasser la capacité de détection des nappes traditionnelles plus importantes. Sur cette base, la Norvège a proposé que le réseau sismique global prévoie la création de nappes régionales partout où cela est possible.

La Norvège espère que les Etats-Unis et l'Union soviétique, ayant achevé l'expérience de vérification conjointe, concluront sans plus tarder leurs négociations sur les protocoles de vérification relatifs aux Traités sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires de 1974 et de 1976, ce qui permettra de ratifier ces deux traités. Ce serait là une étape sans doute limitée mais positive dans la bonne direction. L'évolution des négociations bilatérales devrait également stimuler le processus multilatéral vers la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Il y a 20 ans, un traité très important sur la limitation multilatérale des armes nucléaires a été signé. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 a contribué à sauvegarder la paix internationale, à consolider la sécurité des Etats et à favoriser la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Mon gouvernement estime qu'il est essentiel que la prochaine conférence d'examen, qui aura lieu en 1990, soit couronnée de succès. La Commission a pour tâche importante d'engager ce processus.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la Norvège a l'intention de présenter un projet de résolution sur la tenue en 1989 de la troisième conférence d'examen des parties au Traité sur la limitation des armements au fond des mers. L'importance de ce traité découle du fait qu'il interdit de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol.

Il est urgent de veiller à ce que la course aux armements ne s'étende pas à l'espace extra-atmosphérique. L'espace extra-atmosphérique devrait être réservé à des utilisations exclusivement pacifiques, et exploité de façon à encourager le développement scientifique et technologique de toutes les nations.

M. Vraalsen (Norvège)

Les efforts destinés à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique devraient être menés sur une base bilatérale et multilatérale, dans la mesure où de tels efforts sont complémentaires. Dans le domaine multilatéral, l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement ont un rôle essentiel à jouer. Depuis sa trente-huitième session, l'Assemblée générale a adopté chaque année une seule résolution sur la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique. On devrait suivre cette pratique au cours de la présente session. Cette résolution a impulsé les efforts réalisés par la Conférence du désarmement en vue d'examiner les questions qui relèvent de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces efforts devraient, en tout premier lieu, permettre de parvenir à un accord et à définir la portée et les objectifs spécifiques des efforts multilatéraux dans ce domaine.

Les accords de désarmement et de limitation des armements devraient prévoir des mesures appropriées et efficaces de vérification qui répondent aux aspirations de toutes les parties concernées afin d'instaurer la confiance nécessaire et de veiller à ce qu'elles soient respectées par toutes les parties. Les mesures de vérification exigent le recours à différentes techniques, telles que des mesures techniques nationales et internationales et des procédures internationales, y compris l'inspection sur place. La convergence de vues sur la question de la vérification qui s'est confirmée au cours de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est une évolution très positive. Toutefois, les aspects multilatéraux de cette vérification méritent d'être examinés plus à fond encore. Dans ce contexte, la Norvège appuie la proposition tendant à demander aux Nations Unies d'entreprendre une étude sur le rôle de l'Organisation dans le domaine de la vérification des accords sur la limitation des armements et le désarmement.

Le désarmement est étroitement lié à la sécurité et ne peut, par conséquent, être réalisé dans un vide politique. La sécurité ne dépend pas, cependant, des seuls facteurs militaires. Il convient d'élargir le concept de sécurité aux aspects politique, économique, écologique, social, humanitaire, sans oublier les droits de l'homme.

Ce concept de sécurité élargi a été mis en lumière dans le Document final de la Conférence internationale de l'année dernière sur la relation entre le

M. Vraalsen (Norvège)

désarmement et le développement. Il a également constitué un élément clef du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Il est essentiel que nous décidions de nous en tenir à ce concept de sécurité élargi lors de la poursuite du processus de désarmement.

Le rôle actif et positif joué par les Nations Unies dans le règlement des différends et des conflits régionaux nous laisse espérer de nouveaux progrès dans d'autres domaines de la coopération multilatérale, et notamment dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.

La Norvège demeure convaincue que le désarmement multilatéral doit être poursuivi en tant qu'élément essentiel du processus global de désarmement. La limitation des armements et le désarmement sont autant de préoccupations mondiales. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans l'initiative et le soutien des négociations de désarmement qu'elle doit compléter dans d'autres instances multilatérales régionales et bilatérales. Il devrait y avoir un lien étroit entre les discussions globales sur les questions du désarmement et les négociations bilatérales. L'évolution dans chacun de ces domaines leur sera mutuellement bénéfique.

M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que vos longues années d'expérience dans le domaine du désarmement, conjuguées à vos remarquables talents de diplomate, favoriseront le succès de nos travaux. Ma délégation vous assure de son plein appui et de sa coopération dans l'action que vous menez pour faire aboutir les travaux de la Commission.

Nous sommes au seuil d'une nouvelle ère. Un nouvel espoir de paix est né. Nous traversons une période de transition vers ce que le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, M. Marshal Siddhi Savetsila, a appelé "un nouvel ordre mondial de paix et de justice". Cette session se tient par conséquent à un moment crucial. Le monde a entrevu le début d'une évolution positive. Nous nous félicitons de la signature et de la ratification du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous estimons que ce traité est une étape très importante vers la cessation de la course aux armements.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

En outre, les négociations en cours entre les deux superpuissances, qui portent sur une réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs, nous ont encore confortés dans notre optimisme. Ma délégation espère que les deux parties continueront d'oeuvrer sans relâche à la réalisation d'un désarmement général et complet. Assurons-nous que ces derniers acquis donneront une impulsion nouvelle à des progrès substantiels dans les négociations bilatérales et multilatérales présentes et futures sur la limitation des armements et le désarmement.

Le nouveau climat international et le regain de prestige dont jouissent les Nations Unies devraient permettre une relance des négociations multilatérales en matière de désarmement. La Thaïlande appuie sans cesse les efforts destinés à renforcer le rôle des Nations Unies en matière de désarmement. Nous estimons que les Nations Unies doivent jouer un rôle central à cet égard et aider la communauté internationale à atteindre l'objectif ultime : un désarmement général et complet. Nous vivons dans un monde interdépendant et solidaire. Aussi la diplomatie bilatérale et la diplomatie multilatérale doivent-elles être complémentaires et se renforcer mutuellement. A chacun d'entre nous incombe la responsabilité de maintenir et appuyer le processus de limitation des armements et de désarmement.

La vérification internationale est considérée aujourd'hui comme un élément fondamental des accords de désarmement. Le rôle que pourraient être appelées à jouer les Nations Unies en ce qui concerne la vérification d'accords futurs mérite notre encouragement. Des procédures efficaces de vérification doivent être concertées afin de veiller au respect des accords de limitation des armements et de désarmement.

A propos des armes chimiques, ma délégation est très préoccupée par les récentes informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques dans certaines régions du monde. La Thaïlande réaffirme sa vive opposition à la production, à la mise au point, au stockage et à l'emploi de ces armes, quelles que soient les circonstances. L'interdiction effective des armes chimiques aurait dû intervenir depuis longtemps déjà. Ma délégation estime que tout doit être fait pour parvenir à la conclusion rapide d'une convention globale portant interdiction des armes chimiques, ce qui épargnerait aux générations futures l'horreur et les souffrances infligées par les armes chimiques.

C'est pourquoi ma délégation prie instamment la Conférence du désarmement de poursuivre les négociations sur la question des armes chimiques, laquelle doit se

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

voir accorder la priorité absolue, et de s'employer le plus possible à parvenir au règlement des problèmes en suspens.

Ma délégation s'associe à tous les pays qui ont évoqué à maintes reprises la nécessité impérieuse de respecter scrupuleusement les obligations consacrées par le Protocole de Genève de 1925, en attendant une interdiction complète.

L'appel en faveur d'une conférence internationale sur les armes chimiques est une initiative importante. Nous souhaitons que la Conférence dynamise les négociations de Genève de manière à parvenir rapidement à la conclusion d'un traité d'interdiction globale.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la signature du Traité sur une interdiction partielle des essais. Il est regrettable de devoir constater que les essais d'armes nucléaires se poursuivent encore aujourd'hui et qu'aucun traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'a encore été conclu. Ma délégation estime qu'un tel traité contribuerait à mettre fin à la mise au point, à l'amélioration et à la production d'armes nucléaires plus sophistiquées et plus meurtrières.

Cette année marque également le vingtième anniversaire de la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mon gouvernement réaffirme une fois encore son attachement à ce traité. Bien que le désarmement nucléaire soit avant tout de la responsabilité des Etats dotés d'armes nucléaires, la guerre nucléaire représente une menace pour l'humanité tout entière. La communauté internationale doit continuer de faire de son mieux pour prévenir la propagation de ces armes. Ma délégation invite tous les Etats qui ne sont pas encore parties au Traité sur la non-prolifération à le faire. Nous pensons que la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1990 permettra de faire le bilan de son application et d'explorer les voies et moyens d'améliorer et de renforcer le régime de non-prolifération.

Aux yeux de ma délégation, la création de zones de paix dans diverses régions du monde contribuerait à la paix et à la sécurité tant régionales qu'internationales.

La Thaïlande et les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) travaillent à la réalisation d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Nous sommes convaincus que la création d'une telle

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

zone ne peut être concevable qu'après le retrait total des forces étrangères du Kampuchea et grâce au concours sans réserve des Etats régionaux, moyennant l'assurance que les principales puissances renonceront à leur rivalité en Asie du Sud-Est.

L'ANASE étudie également la possibilité de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Ma délégation appuie en principe le concept d'une zone exempte d'armes nucléaires en tant que mesure importante de désarmement qui pourrait être sanctionnée par les Nations Unies. Nous aspirons à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est qui engloberait tous les Etats de l'Asie du Sud-Est et contribuerait à l'instauration d'une paix et d'une sécurité tant régionales qu'internationales. Ceci ne devrait se faire que lorsque nous serons certains que seront réunies les conditions permettant d'accroître la paix et la sécurité régionales et internationales. Aussi est-il essentiel de choisir le bon moment pour la créer. En tout état de cause, une zone exempte d'armes nucléaires ne doit pas engendrer ou contribuer à engendrer une situation d'asymétrie.

Avant d'envisager la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, nous devons étudier très minutieusement les conséquences politiques et autres qui en découleront. Il nous faudra tenir compte des problèmes et des conditions liés aux zones actuelles exemptes d'armes nucléaires et à leur environnement, comme l'Antarctique, l'Amérique latine, le Pacifique Sud, le fond des mers et l'espace extra-atmosphérique. Nous devons examiner les propositions de création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions. Nous devons tenir compte également des intérêts légitimes de tous les Etats intéressés, y compris les Etats dotés de l'arme nucléaire.

Une zone exempte d'armes nucléaires contribuerait sans conteste à accroître la confiance entre les Etats concernés. Toutefois, il faut qu'existe au préalable un certain degré de confiance mutuelle grâce auquel une zone exempte d'armes nucléaires pourra être créée. En Asie du Sud-Est, le problème du Kampuchea demeure toujours un obstacle. Le règlement politique durable de ce problème serait susceptible de susciter entre tous les Etats de l'Asie du Sud-Est la confiance nécessaire pour que s'engage une discussion à l'échelle régionale sur la possibilité d'édifier une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est une question importante qui fait l'objet de la préoccupation universelle. L'espace extra-atmosphérique ne doit pas devenir le théâtre d'une course aux armements. Il est de la plus haute importance que l'inviolabilité de l'espace extra-atmosphérique soit préservée. L'espace extra-atmosphérique devrait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques, et ses ressources considérées comme le patrimoine commun de l'humanité.

Tout en reconnaissant que la guerre nucléaire fait peser la menace la plus grave sur la survie de l'humanité, nous ne devons pas pour autant méconnaître l'importance que revêt le désarmement classique. Aujourd'hui, dans les conflits régionaux, on utilise des armes classiques modernes qui menacent tant la paix et la sécurité régionales qu'internationales. Il faut donc de toute urgence instaurer un contrôle plus efficace de la course aux armements classiques. Ma délégation est convaincue que le désarmement classique est un élément essentiel du désarmement général et complet et qu'il convient de lui apporter toute l'attention voulue.

Un autre domaine qui suscite une préoccupation particulière est celui des dépenses militaires croissantes. Ces dépenses qui se montent aujourd'hui dans le monde à 1 000 milliards de dollars représentent un fardeau très lourd pour l'économie de tous les pays, notamment des pays en développement. L'aboutissement des efforts de désarmement permettrait de consacrer plus de fonds au développement économique. En tant que pays en développement, la Thaïlande s'inquiète vivement de ce que des ressources financières, matérielles et humaines précieuses soient détournées du développement et du bien-être vers les armements. Nous pensons que le désarmement et le développement sont étroitement liés. C'est pourquoi nous espérons que les membres de la communauté internationale participeront au Programme d'action de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Ma délégation partage les préoccupations des Etats africains concernant le déversement de déchets nucléaires et toxiques dangereux en Afrique. Nous espérons que la communauté internationale examinera les mesures nécessaires au contrôle des mouvements transfrontières de ces déchets dangereux.

La Première Commission s'est vu confier la responsabilité de traiter des questions qui affectent notre survie même. Ouvrons donc tous ensemble pour renforcer et accroître la dynamique existante en faveur d'un désarmement général et

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

complet. Ma délégation espère ardemment que les délibérations sur des questions essentielles, au cours des semaines à venir, seront menées dans un esprit de coopération et avec la volonté collective de trouver un terrain d'entente acceptable pour tous les Etats Membres. Pour sa part, la délégation thaïlandaise souhaite vous assurer à nouveau, Monsieur le Président, de son concours et de sa collaboration dans l'accomplissement de vos fonctions complexes et difficiles.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous adresser les félicitations de la délégation cubaine à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission en cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection est un hommage mérité rendu et au Canada pour le rôle qu'il joue en matière de désarmement et à vous-même pour le travail que vous accomplissez dans ce domaine.

Je voudrais également féliciter les vice-présidents et le rapporteur, et rendre hommage au personnel du Département du désarmement. Je leur assure qu'ils peuvent compter sur le concours et le soutien de la délégation cubaine.

La Première Commission se réunit une fois encore dans une atmosphère prometteuse. L'année dernière, nous avons constaté que s'esquissait un accord de principe sur la réduction des missiles nucléaires à portée intermédiaire entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, et, aujourd'hui, cet accord, devenu réalité, est mis en oeuvre à un rythme accéléré. Nous comptons que cette atmosphère nous permettra de parvenir rapidement à un accord sur la réduction de 50 % des missiles nucléaires stratégiques, qui serait la suite logique des mesures déjà prises bilatéralement par l'Union soviétique et les Etats-Unis. Nous comptons également que le processus de désarmement multilatéral sortira de la situation dans laquelle il se trouve actuellement. Il est inconcevable, près de dix ans après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, que le seul organe multilatéral de négociations en ce domaine, la Conférence du désarmement, ne soit toujours pas en mesure d'entamer des négociations urgentes sur les questions de son ordre du jour relatif au désarmement nucléaire.

L'atmosphère internationale de détente que l'on respire aujourd'hui est particulièrement appréciée par les peuples en développement. Nous voulons croire qu'un tel climat ne signifie pas simplement la paix en termes de menaces militaires contre la sécurité. Pour nous, la voie vers le développement ne peut être ouverte

M. Oramas Oliva (Cuba)

que dans des conditions garantissant la paix. Mais nous devons nous rappeler également que l'on ne peut parler de paix réelle, humaine, universelle, si cette paix ne se traduit pas par le développement des peuples.

Par exemple, nos peuples ne comprennent pas pourquoi l'application du Plan d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement n'a pas encore été amorcée. Il est essentiel que l'Assemblée générale traite de cette question avec la plus grande urgence.

De l'avis de ma délégation et de beaucoup d'autres délégations, les ressources dégagées par l'adoption de mesures de désarmement doivent être utilisées pour promouvoir le développement et, notamment, celui des pays en développement. Nous appuyons la création d'un fonds du désarmement pour le développement qui permette de combattre la pauvreté, la faim, la maladie, la malnutrition et tous les maux qui accompagnent le sous-développement.

Le désir d'échapper à l'holocauste nucléaire n'explique pas seul l'intérêt que les pays en développement portent à la paix. Il y a de nombreuses autres raisons valables qui expliquent pourquoi nous voyons dans la paix une chance unique.

Du fait de l'ordre économique international actuel - un ordre injuste qui nous a été imposé -, les problèmes du sous-développement continuent de s'aggraver. Il est inadmissible que le monde continue de gaspiller plus de 1 000 milliards de dollars en armes qui ne peuvent servir qu'à sa destruction, alors que les problèmes économiques de nos pays vont s'aggravant.

Prenons l'exemple de la dette extérieure et de ses conséquences graves. Il est prouvé aujourd'hui que la dette ne peut pas être remboursée. Pourquoi exige-t-on alors que nous aggravions la misère et les souffrances de nos peuples pour rembourser cette dette, alors qu'il serait plus juste et plus moral que le financement en soit assuré à l'aide de ces 1 000 milliards de dollars dilapidés en armements? Ce sont là les réalités sur lesquelles nous devons réfléchir et en fonction desquelles nous devons agir.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Le désarmement nucléaire est un autre point dont la priorité est reconnue. Les armes nucléaires, on l'a dit plus d'une fois, ne sont pas des armes de guerre; ce sont des moyens d'extermination de masse dont l'utilisation se traduirait par l'élimination de la vie sur la Terre et la destruction de tous les acquis de la civilisation humaine. Lorsque la Charte des Nations Unies a été signée, la bombe atomique n'avait pas encore été essayée. Elle a été essayée, puis utilisée quelques semaines après la signature de la Charte mais la réaction provoquée par cet événement a été d'une telle ampleur que la première résolution approuvée par l'Organisation des Nations Unies, la résolution 1 (I) du 24 janvier 1946, portait création d'une commission de l'énergie atomique chargée d'étudier comment éliminer concrètement les armes atomiques des arsenaux nationaux. Ce qui s'est passé après est connu de tous et je ne vais pas le narrer ici. Je veux simplement rappeler que la mise au point des armes nucléaires, l'introduction de nouvelles techniques dans ce domaine, leur dissémination sur les mers et les océans et leur accumulation croissante ont représenté une menace permanente pour la sécurité de tous les Etats, ce qui a conduit la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, à proclamer que l'élimination du danger nucléaire était la tâche la plus cruciale et la plus urgente de notre époque.

Compte tenu de cette réalité, nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement devrait d'urgence entamer des négociations sur des mesures pratiques de nature à éviter le déclenchement d'une guerre nucléaire. C'est compte tenu de cette réalité que nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement devrait d'urgence négocier un traité qui interdise les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. C'est également conscients de cette réalité que nous estimons que la Conférence du désarmement devrait engager des négociations sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires. Il est logique d'avoir des doutes sur la bonne volonté politique en matière de dialogue et de négociation lorsque l'on constate que la Conférence du désarmement ne parvient pas à s'acquitter de la tâche que nous lui avons nous-mêmes confiée. Il y a également tout lieu d'avoir des doutes lorsqu'on constate que tous les pays ne se sont pas engagés à ne pas utiliser en premier d'armes nucléaires.

En ce qui concerne les essais nucléaires, leur interdiction complète est une priorité absolue car cette interdiction freinerait la course aux armements et diminuerait considérablement le risque de guerre nucléaire. A cet égard, je veux

M. Oramas Oliva (Cuba)

insister sur le fait qu'à notre avis, la prétendue absence de moyens suffisants de vérification n'est pas une raison valable pour continuer à mettre au point et à perfectionner des armes nucléaires. Les moyens de vérification disponibles, cela a été reconnu par des personnalités de tous les milieux, sont suffisants pour garantir l'application d'un traité d'interdiction totale des essais d'armes nucléaires. C'est par conséquent un point qui doit être réglé sans plus tarder.

Autre point dont la priorité est reconnue : la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous rappelons notre position, à savoir que l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, doit être utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Il est inadmissible de prétendre étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, ce qui transformerait ce milieu en une nouvelle arène d'affrontements et ne ferait qu'augmenter les menaces qui pèsent sur la paix.

Les projets de militarisation de l'espace, d'une part, entraînent le gaspillage de ressources nécessaires au domaine de production pacifique et accroissent encore les dangers qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et, d'autre part, constituent une violation d'instruments juridiques importants, tel le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques (Traité ABM) qui, en son article 5, interdit expressément la mise au point, l'essai et le déploiement de systèmes de missiles antibalistiques ou de leurs composantes, qu'ils soient basés en mer, dans l'atmosphère, dans l'espace ou sur terre.

L'accroissement des moyens de guerre navals, leur sophistication de plus en plus grande et leur utilisation pour menacer ou agresser des pays en développement inquiètent ma délégation. La menace que représentent les grandes forces navales rend indispensable un examen approfondi de cette question par l'Organisation des Nations Unies. Il est impératif d'engager d'urgence des négociations afin de mettre un terme à cette course aux armements navals, notamment les armements nucléaires. Il est impératif d'adopter des mesures pratiques qui limitent cette course aux armements étant donné le danger de plus en plus grand qu'elle constitue pour le maintien de la paix dans le monde.

Autre tâche prioritaire : l'interdiction des armes chimiques. C'est avec satisfaction que nous enregistrons les progrès accomplis au sein de la Conférence du désarmement à Genève et nous espérons que très bientôt nous pourrions disposer

M. Oramas Oliva (Cuba)

d'une convention interdisant les armes chimiques. Dans l'intervalle, il est important que tous les Etats s'abstiennent de prendre des mesures qui pourraient compliquer les négociations, je pense en particulier à la production de nouvelles générations d'armes chimiques.

Autre point important de notre ordre du jour : le désarmement classique. L'évolution qualitative des armes classiques a ajouté une dimension nouvelle à la course aux armements, en particulier dans les pays qui détiennent les principaux arsenaux nucléaires et classiques.

Le désarmement classique doit être conçu dans le cadre des progrès vers le désarmement général et complet, et compte tenu des priorités établies en matière de désarmement. Les Etats détenteurs d'armes nucléaires et ceux qui sont membres d'alliances militaires ont une responsabilité toute particulière dans ce domaine.

Nous ne pouvons pas être aveugles aux réalités d'aujourd'hui. Les petits pays, qui ne sont pas dotés de grands porte-avions, qui n'ont pas de grands moyens navals, qui n'ont pas de bombardiers stratégiques, qui sont obligés de subir les conséquences néfastes des conflits dits "de faible intensité", auxquels recourent les impérialistes pour assouvir leurs ambitions politiques dans toutes les régions du monde, ne disposent que de modestes moyens classiques pour assurer leur défense.

Nous ne pouvons pas espérer de ces pays qu'ils acceptent purement et simplement la situation alors que se poursuivent l'intervention et l'ingérence dans leurs affaires intérieures, alors qu'ils sont victimes de manoeuvres militaires menaçantes et intimidantes, alors que sont maintenues des bases militaires qui leur ont été imposées contre la volonté de leur peuple et de leur gouvernement et alors que l'on commet contre eux des actes hostiles et d'agression, directs ou indirects. Au cours des débats sur le désarmement classique, il faut que prévalent avant tout la notion d'intangibilité de notre souveraineté et le droit des peuples à se défendre.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Le désarmement classique régional doit nécessairement être conçu compte tenu des caractéristiques de chaque région, lorsque la situation le permet, et ce avec la participation de tous les Etats intéressés, afin que soient garanties la sécurité et l'indépendance des Etats et pris en compte le droit de légitime défense et le droit des peuples sous domination coloniale et étrangère à l'autodétermination et à l'indépendance. Dans ce contexte, car c'est là où la situation est la plus dangereuse, le processus devrait être entamé dans des régions où existe une forte concentration d'armes nucléaires et classiques.

Il est également important de ne pas oublier les conséquences négatives qu'ont, pour la paix et la sécurité internationales, la fourniture d'armes et de techniques militaires à des régimes racistes. Ce sont ces fournitures qui ont permis à ces régimes d'acquérir la capacité nucléaire, qui est un sujet d'inquiétude pour la communauté internationale et représente une menace constante pour leurs voisins et tous les peuples du monde. Ce n'est pas un hasard si la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis en garde contre les dangers inhérents à la fourniture d'armes aux régimes racistes.

Il y a quelques mois, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a eu lieu. Certes, les résultats escomptés n'ont pas été obtenus, mais la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement a montré l'importance des instances multilatérales de désarmement. De nombreux pays ont présenté des propositions concrètes qui ont été prises en compte dans les documents pertinents de l'Assemblée et que nous devons continuer d'examiner afin de renforcer la paix et la sécurité internationales. Au cours de cette session extraordinaire de l'Assemblée, on a souligné la détermination de tous d'arrêter la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, et de réaliser le désarmement.

Je ne manquerai pas, en terminant mon intervention, de vous réitérer, Monsieur le Président, l'appui de ma délégation. Le climat actuel est une occasion propice pour progresser dans notre examen de tous les aspects de la paix et du désarmement, y compris ses aspects non militaires, qui sont également une menace à la sécurité de nombreux pays.

M. SUJKA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme vous nous avez demandé de respecter l'article 110 du règlement intérieur, je passerai donc immédiatement à l'objet de mon intervention.

Depuis des années, l'attention de la communauté internationale se porte sur les négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Il a été largement reconnu que dans ce domaine les efforts faits en matière de désarmement multilatéral sont sur le point d'être couronnés de succès. A l'heure actuelle, le risque croissant de prolifération et d'emploi des armes chimiques montre à l'évidence qu'il est urgent d'élaborer une convention universelle sur l'interdiction et l'élimination complète de ces armes effrayantes.

Lorsque je pense à ma longue participation aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques, je ne peux m'empêcher de souligner que depuis 1982, lorsque je présidais pour la première fois le Comité spécial sur le point 4 de l'ordre du jour à Genève, les négociations ont considérablement progressé. Beaucoup de choses ont été réalisées, si bien qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de dire que tous les articles du projet de convention ont déjà été traités, bien qu'ils se situent à des étapes différentes du processus de négociation.

De même, en regardant les résultats obtenus cette année par la Conférence du désarmement sur l'interdiction des armes chimiques, nous devons dire toute notre satisfaction de constater qu'un progrès, peut-être modeste mais néanmoins significatif, a été réalisé dans certains domaines précis. Cela a été rendu possible grâce aux efforts dévoués et inlassables de nombreuses délégations. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier les présidents des groupes de travail du Comité spécial, les représentants de la Tchécoslovaquie, du Japon et du Mexique, ainsi que les coordonnateurs des différents points, les représentants de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède.

Cependant, compte tenu de la nécessité croissante de parachever rapidement la convention, qui résulte de l'emploi fréquent répété des armes chimiques, on ne saurait guère prétendre que les progrès réalisés sont pleinement satisfaisants. Pis encore, selon certains, la Conférence du désarmement, au cours de sa session de 1988, n'a pas été en mesure de maintenir l'élan acquis et, par conséquent, les progrès vers une interdiction des armes chimiques ont été freinés.

M. Sujka (Pologne)

Quelle que soit l'ampleur des divergences, il semble clair que la Conférence aurait dû obtenir davantage de résultats. En ma qualité de président du Comité spécial au cours de la présente session, je ne peux que regretter cette évolution qui, manifestement, ne correspond pas aux appels constants de l'Assemblée générale qui expriment la volonté de la communauté internationale dans son ensemble de voir s'accélérer les progrès vers la convention, volonté parfaitement traduite récemment dans la résolution de consensus 42/37 A qui

"Prie de nouveau instamment la Conférence du désarmement d'activer à titre hautement prioritaire, à sa session de 1988, les négociations relatives à une telle convention..."

Je crois que la présente session de l'Assemblée générale évaluera comme il convient la situation et recommandera une action appropriée.

La Pologne accorde une importance toute particulière aux travaux en cours sur l'interdiction des armes chimiques. C'est pourquoi nous saluons les déclarations sur la possibilité, voire la nécessité, de faire un progrès décisif sur cette question au cours des négociations l'année prochaine. Nous participons activement à ce processus en essayant dans la mesure de nos possibilités de contribuer à son succès. Nous avons informé la Conférence du désarmement que la Pologne ne fabrique, ne possède, ni n'a l'intention de posséder des armes chimiques. Nous avons également présenté des données pertinentes sur la fabrication par l'industrie polonaise de produits chimiques, en vertu de l'article VI de la Convention. En outre, nous tenons également à préciser que la Pologne est décidée à prendre les mesures nécessaires pour être parmi les premiers Etats qui signeront la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Nous sommes convaincus que l'ouverture et la confiance mutuelle sont d'une importance fondamentale pour les travaux futurs de la Convention sur les armes chimiques. Il est évident, voire incontestable, que les progrès pourraient être plus rapides et plus aisés si la Conférence du désarmement possédait des informations plus importantes et plus complètes sur les stocks actuels d'armes chimiques, les installations et la capacité des participants à la future convention.

M. Sujka (Pologne)

Il faudrait que ces renseignements soient pleinement conformes à la lettre et à l'esprit de la résolution 37/42 A adoptée par consensus par l'Assemblée générale, ce qui irait également dans le droit fil de l'opinion généralement réaffirmée quant à la nécessité d'achever l'élaboration de la convention sans délai inopportun. Enfin, l'échange général de renseignements et l'accroissement de la confiance mutuelle constitueraient un premier pas important vers l'universalité de la future convention.

Les consultations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis revêtaient une importance particulière pour les résultats des travaux du Comité spécial en 1988. Certaines concordances de vues bilatérales, notamment sur la définition de l'expression "installation de fabrication des armes chimiques", ont été incorporées dans le texte évolutif du projet de convention après avoir été examinées par le Comité. La Pologne appuie pleinement cet effort bilatéral qui non seulement constitue une contribution valable à l'élaboration de la convention, mais semble également illustrer au mieux les relations mutuellement avantageuses entre les négociations de désarmement bilatérales et multilatérales.

En outre, le travail du Comité spécial a été enrichi par l'initiative de l'Union soviétique de procéder à des inspections, à titre d'essai, dans l'industrie chimique, sur une base nationale et internationale. La possibilité d'acquérir ainsi une expérience pratique eu égard à certaines dispositions très importantes du projet de convention pourrait, à notre avis, permettre d'accélérer les travaux portant sur les questions pertinentes. En suivant bénévolement cette initiative, un certain nombre d'Etats apportent une nouvelle contribution importante à la mise au point du système de vérification le plus efficace.

La Pologne, quant à elle, est parmi les pays qui estiment que l'élaboration de la convention devrait être possible dans un délai relativement bref, à condition que tous les intéressés le veuillent. Certaines questions demeurées en suspens sont délicates et difficiles à résoudre. Les difficultés principales tiennent apparemment non pas aux principes, mais aux différences dans la manière d'aboutir aux solutions de compromis. C'est pourquoi nous pensons que le moment est venu d'essayer de trouver une entente mutuellement acceptable à propos des questions non résolues.

Nous espérons sincèrement que l'Assemblée générale priera instamment la Conférence du désarmement - par l'intermédiaire d'une résolution unique adoptée par

M. Sujka (Pologne)

consensus - d'achever le travail d'élaboration de la convention aussi rapidement que possible, afin de fournir à la Conférence l'élan politique nécessaire à la conclusion des négociations sur l'interdiction des armes chimiques. La Pologne est désireuse de travailler d'arrache-pied avec la délégation canadienne et toutes les autres délégations intéressées pour parvenir à élaborer un projet de résolution qui puisse être adopté par consensus.

Mon pays condamne vigoureusement et sans équivoque tout emploi d'armes chimiques. Dans l'attente de l'entrée en vigueur d'une interdiction complète, nous appuyons fermement tout effort tenté pour renforcer l'attachement aux normes internationales existantes contre l'emploi des armes chimiques, c'est-à-dire au Protocole de Genève de 1925.

La Pologne se félicite des idées exprimées par le Président Reagan quant à la convocation d'une conférence internationale des parties au Protocole et autres Etats intéressés afin de renforcer l'adhésion à cet instrument. Nous apprécions également la prompte initiative du Président Mitterrand de même que l'invitation faite par le Gouvernement français de tenir cette conférence à Paris, en janvier 1989.

Ma délégation partage le point de vue, déjà largement exprimé, selon lequel cette conférence pourra atteindre, selon toute probabilité, au moins deux objectifs. D'abord, la communauté internationale aura ainsi l'occasion de renouveler, dans le contexte politique actuel, son attachement à l'un des accords multilatéraux de limitation des armements les plus anciens et, aujourd'hui encore, les plus importants; deuxièmement, la réaffirmation de l'attachement au Protocole donnera un nouvel élan aux négociations portant sur une interdiction complète des armes chimiques menées dans le cadre de la Conférence du désarmement et facilitera une adhésion universelle à la future convention. Comme l'Ambassadeur Pierre Morel, éminent représentant de la France, l'a dit :

"Loin de se nuire, ces deux actes politiques peuvent et doivent se conforter mutuellement." (A/C.1/43/PV.9, p. 22)

Que cela nous plaise ou non, il n'y a qu'un moyen d'empêcher efficacement la menace ou l'emploi des armes chimiques : il faut les faire disparaître. Il existe encore de très bonnes chances d'aborder le XXI^e siècle sans la présence de ces armes sur la Terre, et il ne faut pas les laisser passer.

M. Sujka (Pologne)

La sécurité internationale ne saurait être fondée sur une course aux armements nucléaires. Dans l'intérêt de tous les Etats, dotés ou non d'armes nucléaires, cette course doit être arrêtée, et les arsenaux nucléaires doivent être réduits. L'entrée en vigueur du Traité conclu entre les deux grandes puissances nucléaires sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée est devenue l'un des événements les plus encourageants de l'ère nucléaire. L'historique des négociations concernant le Traité FNI et sa ratification ont montré également, pourvu que la volonté politique existe, que tous les obstacles peuvent être franchis, que la réduction des armements nucléaires est possible et que celle-ci peut servir les intérêts de la sécurité nationale et internationale.

Mais il reste encore beaucoup à faire, et il ne faut pas perdre de temps. La Pologne espère notamment la conclusion rapide d'un accord portant sur une réduction de 50 % des armes offensives stratégiques de l'Union soviétique et des Etats-Unis et d'un accord sur le strict respect du Traité ABM sous sa forme de 1972, et son maintien pendant le laps de temps convenu. Cela devrait constituer la prochaine mesure importante dans la mise en oeuvre d'un programme par étapes de désarmement nucléaire.

Nous prions instamment l'Union soviétique et les Etats-Unis de continuer sur la voie inaugurée par le Traité FNI. De même, nous prions instamment les autres Etats dotés d'armes nucléaires d'envisager des moyens d'appuyer le processus de cessation de la course aux armements nucléaires et de désarmement nucléaire et d'y contribuer.

M. Sujka (Pologne)

Il est absolument nécessaire de conclure d'urgence un traité multilatéral sur l'interdiction complète de tous les essais nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à jamais. Il importe donc, afin de mettre un terme à l'évolution qualitative des systèmes d'armes nucléaires, d'arrêter la course aux armements nucléaires et de renforcer le régime de non-prolifération. Il est tout à fait regrettable que malgré les appels de nombreux gouvernements et de l'opinion publique et les prises de position de la communauté scientifique, aucun progrès réel n'ait été accompli dans ce domaine au cours des 25 dernières années. L'interdiction complète des essais n'a que trop tardé; en fait, il ne s'agit plus simplement d'une question de limitation des armements mais d'un problème d'ordre moral.

Nous nous félicitons de la récente expérience de vérification à laquelle se sont livrés avec succès l'Union soviétique et les Etats-Unis et nous espérons une ratification rapide des deux traités bilatéraux sur la limitation des explosions nucléaires souterraines. Nous prions les deux grandes puissances d'entamer rapidement des négociations en profondeur sur la limitation en ce qui concerne d'autres aspects des essais nucléaires, notamment le nombre, la puissance et le type d'explosions.

Les négociations par étapes entre les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires ne devraient pas constituer un obstacle aux travaux menés parallèlement dans d'autres instances. Il conviendrait notamment d'engager des travaux sur une interdiction globale des essais, sur le plan pratique, au sein de la Conférence du désarmement qui doit jouer son rôle dans ce domaine. La Pologne croit qu'au cours de la prochaine session de la Conférence, un comité spécial chargé de la question de l'interdiction complète des essais sera établi et qu'il entreprendra d'urgence des négociations intensives sur ce problème qui figure en tête de l'ordre du jour de cette instance de négociations sur le désarmement multilatéral depuis plus de 20 ans.

Il convient également d'accorder une attention particulière à l'initiative des six Etats visant à transformer le Traité de Moscou de 1963 en un traité interdisant tous les essais nucléaires. Nous prions instamment les gouvernements qui l'ont conclu et toutes les parties au Traité de 1963 d'examiner avec sérieux cette initiative et d'entreprendre une action appropriée, compte tenu de l'évolution

M. Sujka (Pologne)

ultérieure dans ce domaine, et notamment des résultats de la Conférence du désarmement à Genève.

Le changement du climat politique, les efforts qu'ont déployés récemment l'Union soviétique et les Etats-Unis concernant les essais nucléaires, notamment l'expérience de vérification commune qu'ils ont menée avec succès, et la pression internationale croissante sont autant d'éléments positifs qui, de l'avis de ma délégation, devraient donner une nouvelle impulsion au débat international sur le problème important du désarmement bilatéral et multilatéral.

Cela fait six ans que le point intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique" a été mis à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement à Genève. Depuis lors, l'Assemblée générale a exhorté à maintes reprises cet organisme d'entamer des négociations portant sur un ou plusieurs projets d'accord appropriés.

Il est regrettable que la Conférence n'ait pas encore abouti à des résultats concrets dans ce domaine. Il convient de noter cependant qu'en discutant de ce problème, elle a pu dégager un certain nombre d'idées et de propositions intéressantes, qui constituent une bonne base de négociations concrètes et orientées vers des objectifs. Aujourd'hui, la Conférence a plus clairement conscience des différents aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et elle peut beaucoup mieux envisager les divers moyens d'atteindre cet objectif. La Pologne partage le sentiment croissant qu'après sept ans de discussions générales, la Conférence devrait réorienter ses travaux sur ce point, s'atteler à une véritable recherche de solutions acceptables et entreprendre des négociations pour y parvenir.

En examinant les problèmes qui se posent dans l'espace extra-atmosphérique, nous devons tenir compte des interdictions concrètes existantes, ainsi que des principes généraux établis régissant les activités des Etats dans l'espace extra-atmosphérique. Ces interdictions et ces principes non seulement impliquent l'abandon de certains comportements mais également exigent une action positive. Notamment, toute activité que mène un Etat dans l'espace extra-atmosphérique doit être entreprise compte tenu de l'intérêt commun de toute l'humanité dans l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques; elle doit profiter à tous les pays et répondre à leurs intérêts; elle doit également répondre aux

M. Sujka (Pologne)

intérêts de la paix et de la sécurité internationales et favoriser la coopération et la compréhension entre les peuples.

C'est pourquoi mon gouvernement estime que l'un des aspects encourageants du débat actuel sur les problèmes relatifs à l'espace extra-atmosphérique est le fait que de plus en plus souvent des idées et des propositions hardies en matière de coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique sont présentées et discutées. Elles correspondent aux obligations juridiques existantes et traduisent au mieux les besoins véritables. Une organisation spatiale mondiale, une agence de vérification internationale et un corps international d'inspecteurs sur l'espace sont autant d'exemples des possibilités de coopération internationale qui nous sont offertes, en ce qui concerne tant le développement économique et scientifique des nations que les intérêts essentiels de la sécurité internationale.

La proposition récente de l'Union soviétique d'établir, sur la base de la station radar de Krasnoïarsk, un centre de coopération international pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique prouve suffisamment que la coopération internationale peut permettre de régler des litiges politiques. Nous nous félicitons de cette initiative et nous espérons que cette mesure courageuse sera imitée par d'autres puissances spatiales.

L'espace extra-atmosphérique peut et doit devenir un domaine exemplaire de coopération internationale. Il peut et il doit servir au mieux les ambitions de l'homme à la fin du XXe siècle, les intérêts du progrès économique et culturel et ceux de la paix. Mon gouvernement persiste à croire que nous avons une chance unique d'empêcher la concurrence militaire dans ce nouveau domaine de l'activité humaine et que nous ne la laisserons pas passer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : A la séance de demain matin, la Première Commission observera la Semaine du désarmement mondial. Selon la tradition, le Secrétaire général des Nations Unies sera présent.

Je rappelle aux membres que la date limite de présentation des projets de résolution au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement est fixée à lundi prochain, 31 octobre, à 18 heures.

La séance est levée à 12 h 40.